



Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Appel d'offre EROPP 2023

ARTICLE 1 - Présentation du contexte et des enjeux

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), alors observatoire français des drogues et des toxicomanies, est un groupement d'intérêt public qui a pour objet d'apporter à ses membres ainsi qu'aux professionnels du champ et au grand public un éclairage sur le phénomène des usages de drogues, licites et illicites, et des conduites addictives, et notamment des jeux d'argent et de hasard, en France et de contribuer au suivi du phénomène au niveau européen. A cet effet, il constitue un dispositif permanent d'observation et d'enquêtes tant en ce qui concerne les évolutions des consommations et des conduites addictives, les produits et les profils et pratiques des consommateurs que leurs conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales des consommations et des trafics ainsi que les pratiques professionnelles des intervenants concernés par ces politiques. Il assure le recueil, l'analyse, la synthèse et la valorisation des connaissances sur l'ensemble du champ de la politique publique.

L'OFDT est l'un des relais nationaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), agence de l'Union européenne basée à Lisbonne, qui a pour mission de fournir des informations objectives fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues illicites et des toxicomanies et leurs conséquences (www.emcdda.europa.eu).

L'OFDT mène depuis 1999 une enquête auprès de la population française sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes ([enquêtes « EROPP »](#)). Cette étude permet de mieux connaître les opinions des français en matière de politiques publiques, de prévention et d'information concernant les drogues licites comme illicites.

Dans le cadre de ses missions, l'OFDT organisera en 2023 le 6^e exercice d'EROPP.

L'enquête EROPP 2023 comporte 2 objectifs stratégiques pour l'OFDT :

- Réaliser un nouveau volet de l'enquête 5 ans après le volet précédent conformément à son programme de travail afin de mesurer l'évolution des opinions de la population française depuis 2018 et plus largement sur les deux dernières décennies depuis la première édition d'EROPP ;
- Mettre en œuvre des modules spécifiques afin de documenter les prévalences d'usage de drogues (incluant les consommations de tabac et d'alcool) et les pratique de jeux d'argent et de hasard (JAH) de la population française.

ARTICLE 2 – Contenu des prestations attendues

2.1 Cadre général

Pour cette édition 2023 d'EROPP, deux types de prestations sont attendues : une enquête par téléphone (volet principal) et une enquête par internet (volet complémentaire).

Le volet principal de l'enquête EROPP 2023 repose sur une enquête par téléphone (hétéro-administrée) auprès d'un échantillon aléatoire d'au moins 15 000 individus âgés de 18 à 75 ans. Cet échantillon sera constitué à partir de numéros de téléphone générés aléatoirement (la durée moyenne de passation du questionnaire sera de 30 minutes).

Le second volet de l'enquête EROPP 2023 repose sur une enquête internet (auto-administrée) auprès d'un échantillon constitué par quotas d'au moins 3 000 individus âgés de 18 à 25 ans

sélectionnés aléatoirement au sein du panel. Ce questionnaire, adapté du questionnaire téléphonique sera d'une durée moyenne de 15 minutes.

2.2 Exigences techniques attendues

2.2.1 Précisions des attentes pour les deux volets de l'enquête

Pour les deux volets de l'enquête, sont attendus :

- La conduite du projet : réunions de suivi régulières, comptes rendus ;
- La rédaction d'un protocole de mise en œuvre d'enquête répondant au cadrage méthodologique fourni par l'OFDT (cf. point 2.3) ;
- La mise à disposition d'un numéro vert d'information destiné aux personnes sollicitées pendant toute la durée du terrain ;
- La remontée hebdomadaire de l'état du terrain (reporting cf. Point 2.8) ;
- La mise en œuvre du recueil des données, la production des indicateurs de suivi de terrain ;
- La livraison des fichiers de données et d'un rapport final méthodologique.

2.2.2 Précisions des attentes pour le volet téléphonique

Pour l'enquête téléphonique, sont attendus :

- L'organisation de la base adresse selon la méthode d'échantillonnage fournie par l'OFDT (cf. point 2.6.1) permettant d'interroger un échantillon aléatoire d'au moins 15 000 individus. Parmi ces individus, entre 20 % et 30 % (3 000 à 4 500 individus) devront être interrogés par numéro fixe et entre 70 % et 80 % (10 500 à 12 000 individus) devront être interrogés par numéro mobile ;
- La mise sous CATI du questionnaire fourni par l'OFDT ;
- La sélection et la formation des enquêteurs (cf. point 2.7) ;
- L'envoi de lettres d'information aux ménages sélectionnés lorsque l'annuaire inversé le permet ;
- L'envoi d'un message pré-enregistré sur les répondeurs des téléphones fixes après 10 appels infructueux ainsi qu'un SMS automatisé déposé sur les mobiles après 5 appels infructueux ;
- La possibilité de test en réel du questionnaire par l'OFDT ;
- L'établissement des éléments de cadrage statistique les plus à jour (INSEE) ;
- Le pilote du recueil sur 50 questionnaires afin de valider les questions et la durée du questionnaire ;
- La possibilité pour l'OFDT d'assister et d'écouter aux interviews téléphoniques.

2.3.3 Précisions des attentes pour le volet internet

Pour l'enquête en ligne, sont attendus :

- L'organisation de la sélection des répondants dans la base selon la méthode d'échantillonnage fourni par l'OFDT (cf. point 2.6.2) ;

- La mise en ligne et l'hébergement du questionnaire fourni par l'OFDT ;
- La proposition d'un questionnaire *responsive* (conçu et développé de façon à pouvoir s'adapter à toutes les résolutions d'écran : ordinateurs, portables, tablettes, smartphones) ;
- La proposition d'un questionnaire respectant les normes d'accessibilités (RGAA) ;
- Le respect d'une charte graphique à partir des éléments transmis par l'OFDT (logo, police, 1 à 2 couleurs principales) ;
- La mise en place des contrôles de cohérence et contrôles à la saisie : utilisation des expressions régulières pour valider la saisie de certains champs (email, numéro de téléphone, etc.), champs texte en majuscule par défaut, suppression automatique de certains caractères (par exemple : « ; »), contrôles de cohérence sur les dates, etc. ;
- La mise en ligne du questionnaire et l'hébergement sur un nom de domaine transmis par l'OFDT ;
- La proposition d'un questionnaire permettant d'assurer une connexion sécurisée pour la personne interrogée ;
- Le pilote du recueil sur 100 questionnaires afin de valider les questions et la durée du questionnaire ;
- Le contrôle de la bonne réalisation de l'enquête ;

2.3 Etablissement d'un protocole

Après l'attribution du marché, une réunion de cadrage (Cf. Point 3.1) est organisée et l'OFDT adresse au prestataire un cadrage méthodologique (*brief*) précisant les objectifs de l'étude ainsi que les publics concernés pour les deux volets de l'enquête. Le prestataire établit, à partir de ce document, un protocole d'étude argumenté et détaillé qu'il remet à l'OFDT dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception du brief. Ce protocole est validé par l'OFDT préalablement à toute réalisation de prestations.

Ce protocole est détaillé par le prestataire et indique les éléments suivants :

- Une estimation du temps de passation des questionnaires (les questionnaires seront fournis par l'OFDT) ;
- Pour le volet téléphonique, le respect de la méthode aléatoire : la méthode de génération aléatoire des numéros devant comprendre les numéros de téléphone figurant sur la liste blanche et sur la liste rouge ainsi que des numéros de téléphone gérés par les fournisseurs d'internet (Free, Orange, SFR, Bouygues, etc.) ;
- Pour le volet internet, le respect des quotas des variables fournies par l'OFDT ;
- Les créneaux d'enquête : étendus d'horaires d'appels selon les jours de la semaine pour le volet téléphonique et la durée d'ouverture de l'enquête internet pour le panel ;

- Protocole d'appel : coefficient d'insistance, taux de pénétration de la population cible, taux de refus des ménages et des individus attendus, taux de numéros non-attribués et numéros hors-cible, faux de foyers ne parlant pas le français, absences de longue durée et incapacité à répondre ;
- La méthode de recueil de l'information (CATI, CAWI) et le protocole de contact qui précisera quand et comment les personnes sont informées et inclura la production des documents d'information (lettre/SMS/mail annonce, relances...);
- La localisation du terrain d'enquête ainsi que le nombre d'enquêteurs et de responsables-terrain correspondants ;
- Les modalités du briefing des enquêteurs (nombre, contenu et durée des formations, nombre d'enquêteurs par formation, à distance ou présentiel) ;
- Les modalités de contrôle du recueil de données et les modifications apportées le cas échéant ;
- Le calendrier de réalisation des deux volets, contenant le calendrier prévisionnel hebdomadaire du nombre d'interviews à réaliser, du nombre d'enquêteurs à mobiliser et la date de livraison des données et du rapport final ;

Un protocole de sécurité établi conjointement entre le prestataire et l'OFDT. Ce protocole identifiera les flux de données à caractère personnel, en précisant les durées de conservation de ces données ainsi que les modalités de sécurité techniques et organisationnelles, mis en œuvre à chaque étape de l'enquête (de la constitution de la base de sondage à la restitution des résultats).

La prestataire s'engage à mettre à disposition une équipe dédiée avec laquelle sera discuté le protocole.

2.4 Création d'un questionnaire

Selon le mode de passation de l'enquête, le prestataire s'engage à mettre en forme ou à programmer le questionnaire fourni par l'OFDT.

2.4.1 Division du questionnaire

Le questionnaire doit être divisé en trois parties :

- Le *core questionnaire*, incluant les questions socio-démographiques y compris les pratiques des technologies de l'information et de la communication (TIC), les questions sur les usages de drogues, sur les opinions et représentations sur les produits psychoactifs. Le *core questionnaire* concernera l'ensemble des répondants.
- Module 1 : Questions portant sur les jeux d'argent et de hasard (JAH), présenté à 5 000 ou 10 000 individus sélectionnés aléatoirement au lancement du questionnaire.
- Module 2 : Questions sur les représentations et perceptions des drogues, présenté à 3 000 individus sélectionnés aléatoirement au lancement du questionnaire.

La taille de l'échantillon interrogé durant le module 1 (JAH) sera défini une fois le questionnaire stabilisé permettant ainsi d'avoir un temps moyen de réponse. Sa taille sera soit de 5 000 ou de 10 000 individus.

Ce questionnaire devra être testé par l'équipe de l'OFDT en étroite collaboration avec l'équipe du prestataire qui s'engage à ajuster le programme aux demandes et contraintes scientifiques telles qu'elles sont formulées par l'OFDT dans le présent CCTP.

2.5 Réalisation d'une phase exploratoire pilote

Pour chacun des deux volets de cette enquête, le prestataire réalisera une phase exploratoire pilote auprès de personnes correspondant à la cible afin de tester le questionnaire et le dispositif d'enquête. À l'issue de cette phase et en fonction des résultats obtenus, l'OFDT devra pouvoir être, en concertation avec le prestataire, amené à revoir certains éléments et paramètres du protocole (voir article 2.3 du CCTP) et du questionnaire afin d'assurer un temps moyen de passation de 30 minutes.

2.6 Constitution d'une base de sondage

Le prestataire s'engage à constituer la base de sondage de la manière suivante :

2.6.1 Constitution de la base de sondage pour l'enquête téléphonique

Génération aléatoire de deux échantillons de numéros de téléphone à partir des racines attribuées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) respectant les poids des préfixes : une base de numéros fixes commençant par 01, 02, 03, 04 ou 05 et une base de numéros commençant par 06 ou 07.

Dans l'échantillon des numéros de téléphone fixe, une fois le ménage atteint, sélection parmi les personnes éligibles selon la méthode Kish : probabilité égale de tirage pour chaque personne éligible du foyer.

2.6.2 Constitution de la base de sondage pour l'enquête internet

Description du panel servant de base de sondage selon les variables d'intérêt suivantes : sexe croisé par l'âge, taille d'unité urbaine, région de résidence, niveau de diplôme, situation scolaire ou professionnelle détaillée et nombre d'habitants dans le foyer.

Constitution du panel interrogé selon les quotas des variables ci-dessous et les probabilités d'inclusions fixées par l'OFDT.

2.7 Formation des enquêteurs

Le prestataire s'engage à réaliser une formation de deux jours des enquêteurs qui doit comprendre :

- ¼ de journée sur l'objet de l'enquête et le principe des enquêtes aléatoires
- ¾ de journée sur le déroulé du questionnaire et un training questionnaire
- ½ journée sur les arguments, jeux de rôle pour limiter les refus, sur la gestion des prises de rendez-vous
- ½ journée d'interviews tests en condition réelle.

Le prestataire peut proposer des alternatives à ce programme. L'OFDT se réserve le droit de choisir la formule qu'il juge la plus pertinente. L'OFDT pourra participer ou assister à ces formations notamment dans l'objectif de présenter l'enquête et son contexte.

2.8 Réalisation et suivi du terrain d'enquête

Conformément au protocole validé, le prestataire s'engage à réaliser le terrain d'enquête selon les délais d'exécution (cf. point 3.2) pour une restitution des données au plus tard le 30 juin 2023.

Le plateau téléphonique de l'enquête devra impérativement se trouver en France métropolitaine. De plus, la désignation d'un chef de projet qui sera le point de contact avec l'OFDT durant toute la durée du marché est également attendue.

Lorsque l'OFDT le demande, le prestataire s'engage à garantir l'accessibilité à des membres de l'OFDT auprès des enquêteurs et leur chef d'équipe pour vérifier le bon déroulement du terrain de l'enquête.

Le prestataire s'engage donc à faciliter le travail de l'OFDT et mettre à disposition les documents ainsi que les équipements qui lui seront nécessaires. Pour les entretiens téléphoniques en dehors de la région parisienne, le prestataire s'engage à mettre à disposition une solution d'écoute à distance.

2.9 Reporting attendu

Le prestataire s'engage à :

- Mettre en œuvre le recueil auprès des enquêtés ;
- Contrôler la bonne réalisation de l'enquête ;
- Corriger les fichiers en cas d'anomalie ;
- Exporter les données d'enquête et de suivi de terrain : le cas échéant, à la demande de l'OFDT, le prestataire pourra être amené à exporter, au fil du terrain d'enquête, vers l'OFDT, des données d'enquête et de suivi de terrain qu'il aura recueillies. On entend par exemple par données de suivi de terrain : les dates de relance, d'appel, de participation à l'enquête, de retour de questionnaires ; pour l'enquête en ligne un outil de suivi permettant de visualiser le nombre de questionnaires complets/incomplets, le nombre d'abandons... et par données d'enquêtes : les données collectées, les modalités de recueil (téléphone, en ligne) ... Ces données pourront être exportées sous format numérique lisible par le logiciel SAS et au format CSV et XLS. Deux exports durant le terrain d'enquête ainsi que la livraison finale des données, devront être proposés ;
- Mettre à disposition de l'OFDT des indicateurs de suivi de terrain (reporting).

Le reporting est un instrument de suivi d'enquête qui permet d'observer régulièrement comment sont consommés les contacts (numéros de téléphone, adresses mails) et de mesurer les taux de refus par enquêteurs pour les enquêtes hétéro-administrées. Le prestataire s'engage à fournir :

- Une fois par semaine les reporting des contacts, incluant un suivi global du nombre de répondants par jour et un suivi détaillé des issues de contacts, du taux de participation (voir ci-dessous) et des indicateurs de respect du protocole de collecte (le contenu du reporting est à élaborer en collaboration avec l'OFDT) ;
- Une fois par semaine les données sur le nombre d'enquêteur par jour d'enquête et les taux de refus par enquêteurs ;
- Un tableau de bord quotidien des problèmes rencontrés lors du terrain ;

- Sur demande de l'OFDT, le fichier des contacts (le fichier qui présente l'ensemble des contacts quelle que soit leur issue) ;

Le prestataire peut proposer des alternatives à ces indicateurs. L'OFDT se réserve le droit de choisir la formule qu'il juge la plus pertinente.

Le calcul des différents taux de participation sera réalisé selon les méthodes habituellement retenues dans le cadre des enquêtes aléatoires. Pour l'enquête par téléphone, les calculs des différents indicateurs seront réalisés selon le tableau ci-dessous, qui pourra néanmoins être réajusté par l'OFDT :

BASE UTILISEE	
Hors Cible	Faux numéros et entreprises
Ménages non francophones	Aucune personne ne parle français au sein du foyer
Ménages injoignables	Sans réponse ou occupé sur l'ensemble des appels
Résidences secondaires	Le numéro est celui d'une résidence secondaire
Ménage hors cible	Aucune personne dans le foyer ne correspond à la tranche d'âge
Personnes impossibles	La personne sélectionnée est absente pendant la durée de l'étude, est non francophone ou à une incapacité physique ou mentale l'empêchant de répondre au questionnaire
Ménage injoignable après	La personne raccroche sans qu'il n'y ait eu d'échange
MENAGES ELIGIBLES	
Refus ménages immédiats	Refus de l'interlocuteur du foyer avant la sélection de la
Refus ménages différés	Refus de l'interlocuteur du foyer de passer la personne
Rendez-vous ménages non aboutis	Au moins un rendez-vous avant la sélection de la personne éligible et la suite des
Personnes injoignables	Au moins un rendez-vous après la sélection de la personne éligible et la suite des appels qui n'ont pas donné suite
PERSONNES INTERROGEABLES	
Refus personnes	Refus personnes sélectionnées
Taux de refus global	
PERSONNES INTERROGEES	
Rendez-vous questionnaires	Rendez-vous pris en cours de questionnaire
Abandons interviews	Abandon en cours d'entretien
Interviews réalisées	

2.10 Exploitation des résultats

Dans le cadre de l'enquête EROPP, la validité scientifique des données dépend du taux de participation et du respect de la procédure du tirage aléatoire. Ainsi, les fichiers de contacts doivent être exploités de manière exhaustive, avec une instance importante permettant d'atteindre le meilleur taux de participation possible en ayant recours à un ou plusieurs modes d'information et de relance (appel téléphonique, SMS, mail, etc.).

Par voie de conséquence, l'expérience, la qualité et la formation des enquêteurs, de même que l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le protocole de collecte pour favoriser la participation (relances, insistance, etc.), sont des éléments décisifs dans l'atteinte de cet objectif.

ARTICLE 3 – Modalités d'exécutions des prestations attendues

3.1. Pilotage et suivi

Une réunion de cadrage initial entre l'OFDT et le prestataire est organisée en présentiel à l'initiative du prestataire dans la semaine suivant l'acceptation de l'offre, puis des réunions régulières (possiblement en visioconférence) seront organisées entre l'OFDT et le prestataire jusqu'à la finalisation de la phase de terrain.

Lors de la réunion de cadrage initial, l'OFDT transmettra au prestataire le cadrage méthodologique (brief) mentionné au point 3.2 du présent CCTP.

Cette réunion permettra également de définir les modalités de suivi mises en place entre l'OFDT et le prestataire (fréquence des réunions de suivi, modalités de transmission des reporting, etc.)

Les réunions de suivi régulières permettront notamment de pouvoir échanger sur la base du reporting réalisé conformément au point 3.4 du présent CCTP.

A la fin du terrain et avant remise des fichiers finaux, une réunion de bilan sera organisée entre le prestataire et l'OFDT.

Des comptes rendus de l'ensemble de ces réunions seront proposés par le prestataire et validés par l'OFDT.

3.2 Délais d'exécution

La réunion de cadrage initial prévue au 3.1 du présent CCTP doit être organisée la semaine du 19 décembre 2022 (semaine 51) pour une restitution des données au plus tard le 30 juin 2023, délai impératif.

Sur la base de ces éléments, le prestataire précise le calendrier prévisionnel qu'il propose à partir du modèle ci-après :

<i>Phases de la prestation</i>	<i>Date/période attendue de réalisation</i>
Réunion de cadrage initial	
Transmission par le prestataire du protocole d'étude à J+10 maxi de de la réunion de cadrage initial	
Préparation de l'enquête (questionnaire, pilote, validation du protocole)	
Terrain : Réalisation des passations	
Restitution des données	

Le calendrier prévisionnel sera discuté et validé lors de la réunion de cadrage initial mentionné au point 3.1 du présent CCTP.

ARTICLE 4 – Livrables attendus à la fin du marché

Le prestataire s'engage à remettre les fichiers finaux pour les deux enquêtes et d'un rapport méthodologique ainsi qu'à :

- Contrôler et nettoyer les fichiers des données ;
- Fournir les fichiers de données au format numérique, lisible par le logiciel SAS et aux formats CSV et XLS ; ce fichier devra comporter des étiquettes de variables et de modalités de réponse aisément identifiables ; les noms de variables ne devront pas dépasser 32 caractères et ne devront pas contenir de caractères spéciaux, et les étiquettes ne devront pas dépasser 80 caractères (sauf indication contraire de l'OFDT) ;
- Fournir un dictionnaire des variables listant l'ensemble des variables de la base de données et les modalités de réponse, pour chaque mode de passation si la base de données n'est pas commune ;
- Fournir le rapport méthodologique (protocole, durée moyenne des entretiens, bilan d'exploitation, difficultés rencontrées...) des deux enquêtes (téléphone et internet) ;
- Tri à plat de l'ensemble des questions.

ARTICLE 5 – Sécurité et protection des données

Le prestataire s'engage à respecter les obligations liées à la protection des données et au respect du secret statistique figurant respectivement aux articles 11 et 13 du CCAP.

Fait à Paris, le 30 septembre 2022

Le directeur de l'OFDT

Le candidat (1)

(1) Indiquer la mention « Lu et approuvé »

Le document est signé en trois exemplaires originaux

ANNEXE 1 – Glossaire

Constitution de l'échantillon : il s'agit de la préparation et du nettoyage (dédoublonnage, vérification et mise en forme d'adresses, éventuels enrichissements, utilisation de l'annuaire inversé etc.) du fichier des personnes à interroger / de numéro de téléphone en cas d'enquête par génération aléatoire de numéros.

Enquête par Internet : il s'agit d'une enquête dans laquelle les interviewés remplissent eux-mêmes un questionnaire en se connectant sur Internet depuis l'ordinateur ou autre support de leur choix (à leur domicile, etc.). Il s'agit ici d'individus qui sont sollicités par mail pour répondre à un questionnaire en ligne. L'échantillon est constitué à partir d'un fichier d'adresses mails, disponible dans le panel internet du prestataire.

Enquête par téléphone : le prestataire sera amené à interroger les personnes sur fixe comme mobile. Les personnes qui ne sont pas inscrites sur des annuaires devront elles aussi être interrogées. Dans le cadre de l'envoi d'une lettre-annonce, le prestataire devra impérativement utiliser l'annuaire ou l'annuaire inversé le plus récent disponible sur le marché.

Lettre-annonce : il s'agit d'un courrier envoyé par le prestataire aux personnes susceptibles de répondre à l'enquête et qui vise à informer et motiver leur participation. Dans cette enquête incluant des personnes sur liste rouge ou des portables exclusifs, le prestataire devra, au moment du contact téléphonique, proposer de leur envoyer la lettre-annonce.

Pilote : cette phase de l'enquête consiste à tester le questionnaire auprès d'un faible nombre de personnes (50 à 100 personnes) afin d'évaluer la durée du questionnaire et/ou de s'assurer de la compréhension et de la pertinence de toutes les questions. A l'issue de cette phase, le prestataire, sous la demande de l'OFDT, pourra être amené à modifier le questionnaire initial. Le prestataire devra informer l'OFDT de la date de réalisation de la phase pilote afin que l'OFDT puisse le cas échéant y assister.

Rapport d'étude : il s'agit d'un document qui présente l'ensemble des résultats de l'étude ainsi qu'un texte d'accompagnement. Sa structure est la suivante : titre de l'enquête, contexte et objectifs de l'enquête, méthode (nombre de personnes interrogées, structure de l'échantillon selon certaines caractéristiques socio-démographiques, détails commentés des résultats (tris à plats, tris croisés), principales conclusions de l'enquête, questionnaire. Les tableaux présentant les résultats préciseront systématiquement les effectifs concernés par les analyses ainsi que les pourcentages de « NSP ». Pour le calcul des moyennes, le prestataire veillera en lien avec l'OFDT à la pertinence des valeurs à prendre en compte (population concernée, valeurs aberrantes, etc.)

L'enquête EROPP interrogeant un volet principal par téléphone et un volet complémentaire par internet, le rapport d'étude devra inclure les résultats portant sur les deux volets de cette enquête.

Taux de pénétration : il s'agit de la proportion de ménages dans lesquels la cible qu'on souhaite interroger est présente, lorsqu'on souhaite interroger une autre cible que la cible courante (par exemple, les 15-25 ans sont présents dans X % des ménages ; un tiers des français de 15 à 85 ans sont fumeurs, etc.). La connaissance du taux de pénétration permet de prévoir le surcoût lié à la rareté de la cible.